

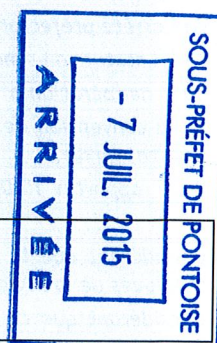


Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Comité syndical du 2 juillet 2015

DELIBERATION N° 15-026

Objet : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien



Le deux juillet deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

| | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| | <u>Sont présents :</u> | |
| Date de convocation : | M. Pierre-Edouard EON | Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique |
| 26 JUIN 2015 | Mme Marie-Christine CAVECCHI | Déléguee du Département du Val d'Oise |
| | Mme Djida TECHTACH | Déléguee du Département du Val d'Oise |
| | M. Gérard SEIMBILLE | Délégué du Département du Val d'Oise |
| Date d'affichage : | Mme Christiane AKNOUCHE | Déléguee de la CC Carnelle Pays de France |
| - 7 JUL. 2015 | Mme Corinne VASSEUR | Déléguee de la CC Haut Val d'Oise |
| | M. Jean-Louis DELANNOY | Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes |
| Acte rendu exécutoire : | M. Jean-Marie PIERRAT | Délégué de la CC Vallée du Sausseron |
| - 7 JUL. 2015 | M. Serge KASZLUK | Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France |
| | M. Armand DEDIEU | Délégué de la CC Vexin Centre |
| | M. Pierre BEMELS | Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts |
| | M. Jacques RENAUD | Délégué de la Communauté de communes du Pays de France |
| Publication ou notification : | M. Jean-Pierre DORE | Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine |
| - 7 JUL. 2015 | <u>Est excusé et suppléé :</u> | |
| | M. Pierre BARROS | Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER |
| | <u>A donné pouvoir :</u> | |
| | M. Alexandre PUEYO | Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE |
| | <u>Sont absents :</u> | |
| | Mme Michèle BERTHY | Déléguee du Département du Val d'Oise |
| | M. Jean-Christophe POULET | Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis |
| Secrétaire de séance : | M. Pierre-Edouard EON | |

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A 15 - 060 - SRCT portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération n°15-008 relative à la délégation de compétences du Comité syndical au Président du Syndicat,

Vu la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre le Département du Val d'Oise et le syndicat mixte,

Vu le rapport n°15-026,

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien a vocation à regrouper toutes les collectivités publiques de la région Île-de-France,

Considérant que ce GIP propose à tous les acheteurs publics d'Île-de-France un portail commun pour les marchés franciliens rassemblant annonces de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant que ce GIP est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats,

Considérant que l'adhésion du syndicat Val d'Oise Numérique à ce GIP présente un intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré (108 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

APPROUVE l'adhésion du syndicat Val d'Oise Numérique au Groupement d'Intérêt Public Maximilien ;

DECIDE de régler la cotisation annuelle correspondante, d'un montant maximum de 5 000€ ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette adhésion ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal du syndicat mixte sur l'imputation 6281/738 - Concours divers (cotisations).

POUR EXTRAIT CONFORME.

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président



Monsieur Pierre-Edouard EON

